



**DELIBERATION N° 24/049 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
24 AVRIL 2024**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A CUMMISSIONE PERMANENTE DI
U 24 D'APRILE DI U 2024**

REUNION DU 29 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mai, la Commission Permanente, convoquée le 21 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Romain COLONNA à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Marie-Anne PIERI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,

SUR rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (12) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la Commission Permanente du 24 avril 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 mai 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 MAI 2024

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
CUMMISSIONE PERMANENTE DI U 24 D'APRILE DI U 2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU 24 AVRIL 2024

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements prévoit que le procès-verbal de chaque séance délibérante est arrêté au commencement de la séance suivante.

En application de ces dispositions, il convient d'adopter, lors de la Commission Permanente du 29 mai, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE**REUNION DU 24 AVRIL 2024**

Le 24 avril 2024 à 15 heures 12, les membres de **la Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format délibérant et en mode mixte.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, procède à l'appel nominal.

Sont présents :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI et Marie-Anne PIERI.

Sont présents en teams :

Mme et MM. Paul-Joseph CAITUCOLI, Saveriu LUCIANI, Georges MELA et Julia TIBERI.

Sont absents et représentés :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, par M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,

M. Jean BIANCUCCI par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS,
M. Valérie BOZZI par Mme Marie-Anne PIERI.

Assistent également à la réunion :

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé.

Assiste à la réunion en Teams :

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse.

§§§§§§§§§§§§§§

M. VANNI constate que le quorum est atteint et il ouvre la séance.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RAPPORT 100

Raportu n^u 100 : Approvazione di u prucessu verbale di a Commissione Permanente di u 26 marzu di u 2024.

Rapport n° 100 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 26 mars 2024.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse présente le compte rendu synthétique de **la Commission Permanente** du 26 mars écoulé. Il demande **aux Commissaires** si le contenu de ce document appelle de leur part des observations.

Les élus ne formulent aucune remarque et **M. VANNI** met le procès-verbal considéré aux voix.

Le compte-rendu dont il s'agit est adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 089

Raportu n° 089 : Mudificazione di a presa in carica di e spese di spiazamentu è di sughjornu di i persunali di a Cullettività di Corsica, di i cunsiglieri di l' Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica e di i soci di l'istanze consultative.

Rapport n° 089 : Modification de la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse, ainsi que des instances consultatives.

Le rapport est présenté par **M. VANNI**.

Il sollicite le suffrage des élus.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 102

Raportu n° 102 : Autorizzazione di presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu è di resturazione di un'intervenante esterna in u quattru di i travagli di a cummissione di e cumpetenze legislative è regulamentare è per l'evoluzione statutaria di a Corsica.

Rapport n° 102 : Autorisation de prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'une intervenante

extérieure dans le cadre des travaux de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse.

M. VANNI présente le rapport.

- **102-1- Vote sur l'urgence** :

M. VANNI demande **aux Commissaires** de se prononcer sur l'urgence.

L'urgence est retenue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

- **102-2- Vote sur le rapport** :

M. VANNI met aux voix le rapport.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

CULTURA E PATRIMONIUM / CULTURE ET PATRIMOINE

RAPPORT 096

Rapport n° 096 : Programma INTERREG Italia - Francia Marittima 2021-2027 - Prugettu CASTOUR Valurizà u patrimoniu culturale materiale è immateriale di a castagna.

Rapport n° 096 : Programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027 - Projet CASTOUR Mettre en valeur le patrimoine culturel matériel et immatériel de la châtaigne.

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

M. VANNI indique que **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

Le rapport en cause est mis aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 099

Rapport n° 099 : Programma INTERREG Italia - Francia Marittima 2021-2027 - Prugettu VIA PATRIMONIA - ACT Capifila CDC – DP.

Rapport n° 099 : Programme INTERREG Italie - France Maritime 2021-2027. Projet VIA PATRIMONIA - ACT Chef de file CDC – DP.

Mme LUCIANI présente le rapport.

- **099-1- Vote sur l'urgence :**

M. VANNI demande aux élus de se prononcer sur l'urgence.

L'urgence est retenue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

- **099-2- Vote sur le rapport :**

M. VANNI sollicite les suffrages des Commissaires.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

RAPPORT 086

Raportu n° 086 : Fissazioni di u scopu annincu d'evuluzioni di i spesi di i stabilimenti è sirvizzii medicusociali par l'annata 2024.

Rapport n° 086 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour l'année 2024.

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

M. VANNI souligne que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI note que la fixation du taux plafond résulte de dispositions arrêtées au niveau national. Certains établissements connaissant néanmoins des difficultés financières, il s'interroge sur les marges de manœuvre dont **la Collectivité de Corse** dispose pour abonder au-delà du plafond légal.

Mme FAZI indique qu'il y a lieu de prendre en considération la nature de la structure ainsi que celle du service rendu. Dans le cas d'espèce, il s'agit du service d'aide à domicile. En tout état de cause, il est indispensable de procéder à l'analyse de la structure et de parvenir à déterminer les causes du déficit.

M. VANNI met le rapport aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT - FORMATION – RECHERCHE

RAPPORT 070

Raportu n° 070 : Aghjustu n°1 à a cunvinzioni di finanziamentu di funziunamentu è d'attrazzera di a furmazioni d'ambulanzeru (DEA) à u Centru di furmazioni IFA 2A Pumonti.

Rapport n° 070 : Avenant n°1 à la convention de financement de fonctionnement et d'équipement de la formation d'ambulancier (DEA) dispensée par le Centre de formation IFA 2A Pumonti.

Mme LUCIANI présente le rapport.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse fait état de l'avis favorable délivré par la **Commission des Finances et de la Fiscalité**.

Il demande aux **Commissaires** de lui faire connaître le sens de leurs votes respectifs.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 076

Rapport n° 076 : Cambiamentu di nome di u « Cullegiu di Moltifau » in « Cullegiu Antoine-Simon Arrighi ».

Rapport n° 076 : Changement de dénomination du « Collège de Moltifau » en « Collège Antoine-Simon Arrighi ».

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

M. VANNI dit que la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un avis favorable.

Il met le rapport aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
 CONTRE : 0
 ABS. : 0
 NP : 0

FUNDARIU / FONCIER

RAPPORT 069

Raportu n^u 069 : Acquistu di un'impresa fundiaria situata nantu à a cumuna di Bunifaziu.

Rapport n° 069 : Acquisition d'une emprise foncière sise sur le territoire de la commune de Bunifaziu.

M. PAOLINI présente le rapport.

M. VANNI indique que **la Commission des Finances et de la Fiscalité et la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. BENEDETTI objecte que le rapport d'expertise foncier n'est pas signé et qu'il ne comporte pas le nom du rédacteur. Cette situation est susceptible de remettre en cause la validité du document.

M. PAOLINI remercie **M. BENEDETTI** pour cette remarque et il s'engage à ce que les services compétents lui transmettent les éléments considérés dans les meilleurs délais.

Le rapport est mis aux voix par **M. VANNI**.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
 CONTRE : 0
 ABS. : 0
 NP : 0

RAPPORT 081

Raportu n° 081 : Assestu di a crucivia ditta di « A Munacia d'Auddè » trà a strada tarritorialia RT 40 è a Strada Tarritorialia di a cumuna di Pianottuli è Caldareddu.

Rapport n° 081 : Aménagement du carrefour dit « d'A Monaccia d'Auddè » entre la RT 40 et l'ex-RD 150, sur le territoire de la commune de Pianottuli è Caldarellu.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

M. VANNI souligne que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** et la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** ont délivré, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. BENEDETTI procède à une remarque d'ordre lexical. Le terme « A Munacia » pour désigner cette commune n'est pas convenable. Le vocable adéquat est celui de « Monaccia ».

Il sera procédé à la rectification correspondante.

M. VANNI sollicite les suffrages **des Commissaires**.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPPORT 082

Raportu n° 082 : Pianu d'allignamentu di l'anziana strada dipartimentale 263 trà u paese di A Curbaghja è u poghju d'Occiglioni.

Rapport n° 082 : Plan d'alignement de l'ex-route départementale 263 entre le village de Corbara et le hameau d'Occiglioni.

M. PAOLINI présente le rapport.

M. VANNI dit que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** et la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** ont donné, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. LUCIANI procède à son tour à une remarque d'ordre lexical. Le terme « Curbara » n'existe pas. Le nom de la commune est « Corbara ».

La rectification sera opérée.

M. VANNI met le rapport aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 097

Rapport n° 097 : **Convenzione di suprapponizione d'affettazione à ghjuvure di a cumuna di Bastia.**

Rapport n° 097 : Convention de superposition d'affectation au profit de la commune de Bastia.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

M. VANNI précise que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** et la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. BENEDETTI considère que cette affectation aurait du être assortie du paiement d'un loyer d'un montant situé entre 45 000 et 50 000 euros au bénéfice **des Chemins de Fer de la Corse**. Il a été alerté du caractère gratuit de la mise à disposition en prenant connaissance du projet de délibération. Il rappelle qu'il avait manifesté son désaccord lors de la mandature 2010-2015 concernant un projet similaire portant sur un terrain cédé gratuitement à la mairie de Bunifaziu. Cette transaction avait été également opérée dans le but de réaliser un parking.

M. BENEDETTI estime qu'il aurait dû être informé de cette situation en amont. Aussi et pour ces motifs, il s'abstiendra sur ce rapport.

M. PAOLINI, après avoir rappelé qu'il n'a pas participé au débat qui s'est tenu dans le cadre du conseil d'administration **des Chemins de fer de la Corse**, note que les superpositions d'affectation s'effectuent à titre gratuit comme le mentionne le contenu du rapport. Il ajoute que les investissements demeurent à la charge de la commune de Bastia et que la convention est d'une durée de trois ans.

M. LUCIANI dit qu'un aménagement du même type a été effectué à L'Isula Rossa. La réalisation des travaux avait été prise en charge par **les Chemins de Fer de la Corse**.

M. VANNI rappelle que le statut **des Chemins de Fer de la Corse** a changé. Ce dernier est désormais un EPIC. Cette nouvelle entité juridique ne permet pas de porter des projets aussi importants financièrement. Par ailleurs, ce parking aménagé sera restitué à l'EPIC dans trois ans. Cette opération constitue un bon placement.

Le rapport est mis aux voix par **le Vice-président de l'Assemblée de Corse**.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

S'est abstenu : M. Paul-Félix BENEDETTI.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABS. : 1
NP : 0

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT 075

Raportu n^u 075 : Dumanda di scontu parziale nantu à a pigione di l'associu « Rinascita di u vechju Corti », affittuaria di a Cullettività di Corsica, i lucali sendu chjosi per travagli d'urgenza.

Rapport n° 075 : Demande de remise gracieuse du loyer à l'association « A Rinascita di u vechju Corti », locataire de la Collectivité de Corse, en raison de la fermeture des locaux pour travaux d'urgence.

M. PAOLINI présente le rapport.

M. VANNI ajoute que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable.

Ce dernier met aux voix le rapport.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 080

Raportu n^u 080 : Cunvenzione di messa à dispusizione di i lucali situati à u 10, viale Auguste Gaudin in Bastia à ghjuvure di u cunsigliu di i giudici paritarii è di a Corte d'Appellu di Bastia.

Rapport n° 080 : Convention de mise à disposition des locaux sis 10, Boulevard Auguste Gaudin à Bastia au profit du Conseil des Prud'hommes et de la Cour d'Appel de Bastia.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

M. VANNI dit que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable.

Le rapport est mis aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 077

Raportu n^u 077 : Dumanda di rimessa di grazia spressa da un agente di a Cullettività di Corsica chì hà fattu valè i so diritti à a ritirata.

Rapport n° 077 : Demande de remise gracieuse formulée par un agent de la Collectivité de Corse ayant fait valoir ses droits à la retraite.

M. PAOLINI présente le rapport.

M. VANNI précise que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Il sollicite ensuite les suffrages **des Commissaires**.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 084

Rapport n° 084 : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica : staghjuneschi è cuntratti di prughjettu.

Rapport n° 084 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse - Recrutement d'emplois saisonniers et contrats de projet.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

M. VANNI souligne que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable.

M. BENEDETTI demande si ces emplois saisonniers ont donné lieu à des offres correspondantes sur les sites appropriés ou bien si le recrutement de ces personnels s'effectuera au choix.

M. MELA plaide dans le même sens et indique, dès à présent, que les membres du groupe **Un Soffiu Novu** ne participeront pas au vote.

M. PAOLINI rappelle qu'il s'agit d'une procédure mise en place depuis plusieurs années et que les postes ont été publiés sur le site Internet de la **Collectivité de Corse**. Il est ensuite procédé à une sélection sur des critères objectifs.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI et Marie-Anne PIERI.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 4

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

RAPPORT 083

Raportu n^u 083 : Signatura di e nove convenzione di sovvenzione à titulu di u dispositivu « Cunsigliere numericu », relative à i posti di i dui consiglieri numerichi cuurinatori di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 083 : Signature des nouvelles conventions de subvention au titre du dispositif « Conseiller numérique », relatives aux postes des deux conseillers numériques coordinateurs de la Collectivité de Corse.

M. PAOLINI présente le rapport.

M. VANNI dit que la **Commission des Finances et de la Fiscalité et la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** ont délivré, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. CAITUCOLI se félicite du recrutement de ces personnels. Il estime que ce dispositif est profondément lié à la politique conduite par la **Collectivité de Corse** en matière de numérique. Cette dernière profite aux petites communes du rural profond. Il convient d'être au plus près des acteurs pour générer de l'attractivité et du développement dans ce secteur.

M. BENEDETTI constate que l'institution bénéficie d'aides sur des courtes périodes au profit des postes en cause. Toutefois, ces derniers demeurent des emplois précaires avec des recrutements sous contrat. Cela va à l'encontre du droit du travail. Il invite l'exécutif à séparer le cadre budgétaire de celui du social.

M. PAOLINI partage les propos tenus par **M. CAITUCOLI**. Il fait observer que la fibre progresse rapidement. En ce qui concerne les emplois, il s'agit de contrats de mission mais il y a lieu de s'interroger, à l'instar de **M. BENEDETTI**, sur leur pérennisation. Cette question demeure quelle que soit la forme qui sera retenue pour consolider lesdits postes.

M. VANNI appelle les **Commissaires** à se prononcer sur le rapport considéré.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

§§§§§§§§§§

A 16 heures 17, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée par le Vice-président de l'Assemblée de Corse.

Fait à Ajacciu, le 24 avril 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE



CUMMISSIONE PERMANENTE
U 24 D'APRILE DI U 2024
COMMISSION PERMANENTE
DU 24 AVRIL 2024

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 100 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 26 marzu di u 2024.

Rapport n° 100 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 26 mars 2024.

Raportu n° 089 : Mudificazione di a presa in carica di e spese di spiazamentu è di sughjornu di i persunali di a Cullettività di Corsica, di i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica e di i soci di l'istanze cunsultative.

Rapport n° 089 : Modification de la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse, ainsi que des instances consultatives.

Raportu n° 102 : Autorizzazione di presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu è di resturazione di un'intervenante esterna in u quattru di i travagli di a commissione di e competenze legislative è regulamentare è per l'evoluzione statutaria di a Corsica.

Rapport n° 102 : Autorisation de prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'une intervenante extérieure dans le cadre des travaux de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 086 : Fissazioni di u scopu annincu d'evoluzioni di i spesi di i stabilimenti è servizii medicusociali par l'annata 2024.

Rapport n° 086 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour l'année 2024.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 096 : Prugramma INTERREG Italia - Francia Marittima 2021-2027 - Prugettu CASTOUR Valurizà u patrimoniu culturale materiale è immateriale di a castagna.

Rapport n° 096 : Programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027 - Projet CASTOUR Mettre en valeur le patrimoine culturel matériel et immatériel de la châtaigne.

Raportu n° 099 : Prugramma INTERREG Italia - Francia Marittima 2021-2027 - Prugettu VIA PATRIMONIA - ACT Capifila CDC – DP.

Rapport n° 099 : Programme INTERREG Italie - France Maritime 2021-2027. Projet VIA PATRIMONIA - ACT Chef de file CDC – DP.

INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -FORMATION - RECHERCHE

Raportu n° 070 : Aghjustu n°1 à a cunvinzioni di finanziamentu di funziunamentu è d'attrazzera di a furmazioni d'ambulanzeru (DEA) à u Centru di furmazioni IFA 2A Pumonti.

Rapport n° 070 : Avenant n°1 à la convention de financement de fonctionnement et d'équipement de la formation d'ambulancier (DEA) dispensée par le Centre de formation IFA 2A Pumonti.

Raportu n° 076 : Cambiamentu di nome di u « Cullegiu di Moltifau » in « Cullegiu Antoine-Simon Arrighi ».

Rapport n° 076 : Changement de dénomination du « Collège de Moltifau » en « Collège Antoine-Simon Arrighi ».

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n° 069 : Acquistu di un'impresa fundiaria situata nantu à a cumuna di Bunifaziu.

Rapport n° 069 : Acquisition d'une emprise foncière sise sur le territoire de la commune de Bunifaziu.

Raportu n° 081 : Assestu di a crucivia ditta di « A Munacia d'Auddè » trà a strada tarriturali RT 40 è a Strada Tarriturali di a cumuna di Pianottuli è Caldareddu.

Rapport n° 081 : Aménagement du carrefour dit « d'A Munacia d'Auddè » entre la RT 40 et l'ex RD 150, sur le territoire de la commune de Pianottuli è Caldarellu.

Raportu n° 082 : Pianu d'allignamentu di l'anziana strada dipartimentale 263 trà u paese di A Curbaghja è u poghju d'Occiglioni.

Rapport n° 082 : Plan d'alignement de l'ex-route départementale 263 entre le village de Curbara et le hameau d'Occiglioni.

Raportu n° 097 : Cunvenzione di suprapponizione d'affettazione à ghjuvure di a cumuna di Bastia.

Rapport n° 097 : Convention de superposition d'affectation au profit de la commune de Bastia.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 075 : Dumanda di scontu parziale nantu à a pigione di l'associu « Rinascita di u vechju Corti », affittuaria di a Cullettività di Corsica, i lucali sendu chjosi per travagli d'urgenza.

Rapport n° 075 : Demande de remise gracieuse du loyer à l'association « A Rinascita di u vechju Corti », locataire de la Collectivité de Corse, en raison de la fermeture des locaux pour travaux d'urgence.

Raportu n° 080 : Cunvenzione di messa à dispusizione di i lucali situati à u 10, viale Auguste Gaudin in Bastia à ghjuvure di u cunsigliu di i giudici paritarii è di a Corte d'Appellu di Bastia.

Rapport n° 080 : Convention de mise à disposition des locaux sis 10, Boulevard Auguste Gaudin à Bastia au profit du Conseil des Prud'hommes et de la Cour d'Appel de Bastia.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 077 : Dumanda di rimessa di grazia spressa da un agente di a Cullettività di Corsica ch'è fattu valè i so diritti à a ritirata.

Rapport n° 077 : Demande de remise gracieuse formulée par un agent de la Collectivité de Corse ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Raportu n° 084 : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica : staghjuneschi è cuntratti di prughjettu.

Rapport n° 084 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse - Recrutement d'emplois saisonniers et contrats de projet.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 083 : Signatura di e nove cunvenzione di suvvenzione à titulu di u dispusitivu « Cunsigliu numericu », relative à i posti di i dui cunsiglieri numerichi cuurinatori di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 083 : Signature des nouvelles conventions de subvention au titre du dispositif « Conseiller numérique » relative aux postes des deux conseillers numériques coordinateurs de la Collectivité de Corse.
